

ARRETE CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu la délibération du 16 Juillet 2020, portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Président,

Vu les propositions des banques consultées (CRCA, CCM et CEBFC, la BPFC n'a pas fait d'offre),

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance le 9 Février 2024. Afin de pallier les délais de versement des subventions et du FCTVA et en prévision de nouveaux projets qui pourraient se concrétiser en 2024, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie. Quatre établissements bancaires ont été consultés. Trois établissements ont transmis une offre (CRCA, CCM et CEBFC, la BPFC n'a pas fait d'offre).

Après analyse et avis favorable de la commission finances du 12 Février 2024, il convient de retenir l'offre du CCM dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ligne de trésorerie
- Montant : 3.000.000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois + marge de 0.80
- Calcul des intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestriel
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non utilisation : Néant

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Jura
- Monsieur le Comptable de la collectivité

Fait à Champagnole, le 14 Février 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20240216-2024ARFIN01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024
Notification : 19/02/2024

Le Président, Clément PERNOT

Le Président,

Clément PERNOT

